

Cross Duath'Lyon - Règlement

Article 1 - Présentation

Le Lugdunum Triathlon Club organise le Cross Duath'Lyon au parc de Miribel lors d'une journée qui comportera un enchaînement de 4 épreuves :

- Le Cross Duath'Lyon S pour juniors, seniors et masters sur un format 4000m / 11000m / 2000m
- Le Cross Duath'Lyon pupilles et benjamins sur un format de 750m / 5000m / 750m
- Le Cross Duath'Lyon minime et cadets sur un format 1000m / 6000m / 1000m
- Le Triathlon des Roses, qui fait l'objet d'un règlement spécifique

Article 2 – Catégories d'âge

Catégorie	Années de naissance	Format
Pupille	2014 & 2015	750 / 5000 / 750
Benjamin	2012 & 2013	750 / 5000 / 750
Minime	2010 & 2011	1000 / 6000 / 1000
Cadet	2008 & 2009	1000 / 6000 / 1000
Junior	2006 & 2007	4000 / 11000 / 2000
Senior	1986 à 2005	4000 / 11000 / 2000
Master	1985 et avant	4000 / 11000 / 2000

Article 3 – Planning de la journée

Horaire	
Epreuve juniors, seniors et masters	
Remise de dossards	8h00 – 9h00
Entrée au parc	8h00 – 9h15
Evacuation du parc	9h15
Départ	9h30
Arrivée du dernier concurrent	10h15
Remise des récompenses	12h45
Epreuve pupilles et benjamins	
Remise de dossards	8h00 – 10h30
Entrée au parc	10h00 – 11h00
Evacuation du parc	11h00
Départ	11h15
Arrivée du dernier concurrent	11h45
Remise des récompenses	12h45
Epreuve minimes et cadets	
Remise de dossards	8h00 – 11h30
Entrée au parc	11h00 – 12h00
Evacuation du parc	12h00
Départ	12h15
Arrivée du dernier concurrent	12h45
Remise des récompenses	12h45

Triathlon des Roses	
Remise de dossards	8h00 - 13h00
Entrée au parc	12h00
Evacuation du parc	13h30
Départ	14h00
Fin de course	16h00
Remise des récompenses	15h30

Article 4 – Autorisation parentale

Pour les mineurs, une autorisation parentale signée d'un représentant légal de l'enfant devra également impérativement être fournie au plus tard lors du retrait des dossards

Pour rappel, cet article 6 de la loi du 23 mars 1999 stipule que *"La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an."*

Article 4 - Réglementation

Ces épreuves sont organisées sous l'égide de la FFTri. Chaque participant est donc tenu de respecter la réglementation 2023 de la FFTri qui est disponible sur le site de la fédération.

Article 5 – Entrée au parc à vélo

Lors de son admission au parc à vélo, le concurrent devra présenter un matériel conforme à la réglementation et se présenter avec son casque (sur la tête, jugulaire attachée), la plaque de cadre fixée sur son vélo et son dossard attaché en au moins 3 points sur une ceinture porte dossard ou sur la tenue qu'il portera en course.

Il est interdit de rouler à vélo à l'intérieur du parc à vélo.

Article 6

L'utilisation d'un vélo à assistance électrique (VAE ou VTT AE) est formellement interdite.

Article 7

Chaque concurrent sera équipé d'une puce de chronométrage qu'il devra porter à la cheville gauche. La puce devra être remise à l'organisateur en fin d'épreuve. En cas de non-restitution de la puce de chronométrage, celle-ci sera facturée au concurrent.

Article 8 – Respect de l'environnement

L'épreuve se déroule dans un parc où une politique de respect de l'environnement est menée.

Les concurrents devront respecter le balisage sous peine de disqualification.

Tout jet de déchet en dehors des zones de propreté entraînera également une disqualification.

Article 9 – Ravitaillements

Des ravitaillements sont prévus dans la zone de transition. Les concurrents ne sont autorisés à jeter leurs déchets que dans la zone de propreté de l'aire de transition. Tout jet de déchet ou d'équipement en dehors de cette zone de propreté entraînera une disqualification immédiate du concurrent.

Article 10

La responsabilité civile de l'organisation est couverte par une assurance. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables :

Des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents, avant, pendant et après la manifestation.

Des dommages corporels, matériels ou immatériels subis ou causés par les autres participants.

Article 11

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de prendre une licence journée qui les couvrira en cas d'accident

Article 12 - Annulation

En cas de force majeure, et notamment de conditions ne permettant pas de garantir la sécurité de l'épreuve, les organisateurs pourront annuler une ou la totalité des épreuves, sans qu'un remboursement ne puisse être accordé.

Article 13 - Responsabilité

Il appartient aux concurrents de se présenter dans une condition physique compatible avec la participation à l'épreuve. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout incident résultant d'un manque de condition physique des concurrents.

Article 15 - Sanitaires et ravitaillements

Seront disponibles :

Des toilettes sur le site de départ/arrivée.

Un ravitaillement à l'arrivée de chaque course.

Un point d'eau dans l'aire de transition.

Article 16 – Résultats et récompenses

Les résultats seront affichés à l'issue de chaque course. La remise des récompenses aura lieu à l'issue des courses.

Pour chaque catégorie (Pupille, Benjamin, Minime, Cadet, Junior, Senior et Master) seront récompensés :

- Les 3 premières femmes
- Les 3 premiers hommes

Article 17 – Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 18 – Acceptation du règlement

Le fait d'être engagé implique que le participant aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte les clauses.